

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la Commission n° 39 chargée de l'examen du préavis 2020/48 « Interfaces M3 - Étape 1 - Demande de crédits d'études »

---

Présidence :	M. Alain HUBLER
Membres présents :	Mme Caroline ALVAREZ HENRY M. Valéry BEAUD M. Jean-Michel BRINGOLF M. Alix BRIOD Mme Muriel CHENAUX MESNIER (remplace M. Gaillard) M. Jean-Luc CHOLLET (remplace Mme Schlienger) M. Louis DANA M. Jean-Pascal GENDRE M. Jacques-Etienne RASTORFER M. Philipp STAUBER
Membres excusés :	Mme Graziella SCHALLER
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Florence GERMOND, directrice de Finances et mobilité Mme Caroline CHAUSSON, cheffe de projet Stratégie des espaces publics M. John POLLARD, chef de projet Exécution projets stratégiques
Notes de séances :	M. Ludovic SAULET, rédacteur à Routes et mobilité.

---

Lieu : salle 2-3, bâtiment administratif de Chauderon, Lausanne

Date : mercredi 20 janvier 2021

Début et fin de la séance : 16h30 à 17h55

---

### Présentation du préavis par la Municipalité

Après les présentations d'usage, la directrice présente le rapport-préavis qui consiste en une demande de crédits d'études qui sont importants de par leur montant, mais également au vu des enjeux auxquels ils permettront de répondre. En effet, repenser les espaces publics que sont le secteur des Casernes et les places Centrale, de l'Europe et Chauderon est un réel enjeu. Un métro à moins d'impact qu'un tram sur l'espace public mais l'intégration des interfaces dans son fonctionnement et celui de la ville au sens large est primordial. Afin de répondre de manière pertinente à ces objectifs, des études fines sont nécessaires. Elle souligne également la volonté d'intégrer dans le développement des secteurs concernés la démarche participative dite « expertise d'usage ». Prendre en compte les avis de tous les usagers offrira une réelle plus-value à ces futurs projets.

### Discussion générale

Un commissaire ayant détecté une erreur d'addition qui s'était glissée dans le tableau de la page 11 du préavis, la municipale en charge du dossier le remercie et fournit un tableau corrigé (en annexe).

Une commissaire souhaite savoir si, comme cela avait été le cas pour le M2, une votation populaire aura lieu pour le M3. On apprend que ce ne sera le cas qu'en cas de référendum et que la votation populaire pour le M2 était relative à la situation financière du Canton de l'époque et aux mécanismes financiers qui avaient été mis en place.

Un commissaire regrette le fait que, contrairement au calendrier initialement annoncé, les premiers habitants du futur éco-quartier des Plaines-du-Loup ne pourront pas profiter de ces infrastructures avant sept ou huit ans. Il aborde le sujet des interfaces et apprécie la qualité des réflexions menées par la Municipalité quant à leur intégration dans l'espace public. En effet, les enjeux sont très importants, notamment pour la place Centrale dont le potentiel est conséquent et pour le secteur des Casernes qui deviendra à terme une articulation majeure de Lausanne. Par ailleurs, il apprécie que la démarche participative fasse partie intégrante du projet. Enfin, il demande si de plus amples informations au sujet des trois objets qui ne sont pas concernés par ce préavis peuvent être obtenues, notamment en ce qui concerne le calendrier.

# Conseil communal de Lausanne

---

Mme Germond répond que ces enjeux sont connus et considérés par la Municipalité. Elle l'invite à consulter le plan d'investissement de la Ville dans lequel ils sont répertoriés. En ce qui concerne les crédits d'études, ils seront requis auprès du Conseil communal lors de la prochaine législature. Elle communique ensuite quelques détails relatifs à ces interfaces : « Plaines-du-Loup » sera en grande partie gérée par l'équipe de Métamorphose afin d'assurer une cohérence avec le nouveau quartier et « Blécherette » sera une interface bus/métro importante qui présentera des similarités avec l'interface des Croisettes. Toutefois, certains détails restent à régler, raison pour laquelle rien n'a encore été présenté.

De nombreux commissaires sont ravis de savoir que les travaux des stations du M3 seront l'occasion de requalifier les environs de celles-ci. Certains remarquent que les projets n'avancent pas au même rythme pour toutes les interfaces, un autre regrette la priorité donnée aux piétons et aux cyclistes sur la voiture et un dernier souhaite obtenir un calendrier et un schéma d'organisation qui seront fournis avec les notes de séance.

## Étude du préavis point par point

*Seuls les points ayant suscité une intervention non discutée dans la discussion préalable sont mentionnés.*

### 4. Contexte

Un commissaire souligne qu'il faut penser au tram en prévoyant une connexion des différents arrêts qui seront présents vers le Flon avec la place Chauderon.

Un autre commissaire rend attentif la commission à l'importance d'avoir un seul concepteur à savoir le maître d'œuvre sur ce type d'objet, cela afin d'obtenir une réelle cohérence de l'entrée du quai du métro jusqu'à la sortie de l'usager en surface. Pour lui, le scénario B (p. 5) semble le plus judicieux car, d'une part, le Canton maîtrise l'histoire du métro et du bâtiment de la gare et, d'autre part, la Ville maîtrise l'aspect urbanistique lié à l'émergence et ses abords. La directrice explique que toutes les interfaces n'ont pas les mêmes contraintes. Ainsi, celles situées dans un environnement qui n'évoluera pas seront soumises au scénario A et que celles, typiquement, la place de l'Europe, qui doivent pouvoir permettre la tenue d'événements comme le festival « Label Suisse » bénéficieront du scénario C alors que « Casernes » héritera du scénario B.

Ce commissaire s'interroge aussi sur l'imbrication des intérêts des différents acteurs. Si le projet du métro était en avance sur celui de l'urbanisme, il craint que la Ville se retrouve face à des faits accomplis lorsqu'elle souhaitera réaménager l'espace public. L'idée d'avoir un concours d'idées doublé d'un concours de projet est certes bénéfique mais il est très important de veiller à que tout soit bien connecté.

Mme Germond affirme ce point représente effectivement un enjeu important auquel la Ville veille.

### 5.1 Enjeux (place de l'Europe et place Centrale)

Un commissaire aimerait savoir pourquoi le bâtiment de l'ancien cinéma-théâtre Lumen n'est pas inclus dans le périmètre (p. 6). Il pense que ceci serait judicieux afin de considérer sa place dans les futurs projets. Un autre commissaire pose la même question à propos du bâtiment hébergeant « Citycable ». Mme Germond et Mme Chausson expliquent qu'il existe deux périmètres : celui d'étude et celui de réalisation (en rouge). Le premier s'avère plus large que le second. Ceci s'explique par le besoin pour l'étude de considérer les limites des places. Par la suite et en cas d'idées brillantes issues du concours, le périmètre de réalisation pourra être élargi. La municipale en charge du dossier ajoute que ledit concours a été choisi selon le modèle « concours d'idées » afin d'offrir au maître d'ouvrage, à savoir la Ville, un maximum de liberté dans l'utilisation et le développement des projets qui en seront issus. En effet, le choix d'un « concours de projet » conventionnel aurait obligé les autorités à appliquer précisément le projet gagnant. Ce choix est primordial, notamment dans nos échanges avec le Conseil communal.

Un autre commissaire relève qu'il serait judicieux d'intégrer au cahier des charges de ces études la future galerie piétonne entre le Flon et la gare CFF afin que celle-ci soit prise en compte dans la cohérence des émergences et suggère de veiller à inclure le parking Saint-François dans ces études car il mérite une attention, notamment en termes d'esthétique, si l'on cherche à améliorer l'aspect urbanistique.

### 5.2 Objectifs et démarches

Un commissaire regrette qu'il ne soit pas fait appel à jury public ou, au moins, à la présence de représentants des usagers et habitants au sein du jury comme cela a été fait pour Riponne-Tunnel. Mme Germond confirme que le souhait de travailler avec la société civile existe mais qu'il reste des points à affiner. Il est cependant certain qu'intégrer les lausannois à la réflexion est pertinent.

#### 5.2.1 Démarche développée – Le concours d'idées SIA 142

Un commissaire estime qu'un mandat d'étude parallèle aurait eu plus de sens qu'un concours d'idées. En

# Conseil communal de Lausanne

---

effet, cela permet de sélectionner ceux ayant les capacités de rendre un projet. Il se demande donc comment la Ville va pouvoir départager les dossiers.

Mme Chausson explique que le souhait de faire un concours d'idées selon une procédure ouverte est motivé par la volonté de révéler tous les possibles de ce site. L'avantage d'un concours ouvert s'inscrit dans la volonté de la Ville d'ouvrir cette procédure à de jeunes bureaux. Afin de répondre aux différentes problématiques révélées il sera demandé aux concurrents de constituer des équipes pluridisciplinaires. La directrice apporte quelques précisions : des exigences formelles de compétences seront définies mais aucun bureau ne sera exclu dans le sens où ce n'est pas une procédure sur invitation.

## 6 *Place Chauderon*

Un commissaire constate que les trémies de Chauderon font partie du périmètre d'étude et souhaite savoir si les autorités sont réellement prêtes à les reconsidérer ou si elles bénéficient d'une forme d'immunité. Mme Germond confirme qu'il n'y aura pas de tabou concernant cet objet et qu'une étude préliminaire sera faite afin de considérer la pertinence de cette trémie.

Un autre commissaire s'inquiète du sort des arbres du nord de la place.

Mme Germond explique que la Municipalité attribue une grande attention au patrimoine arboré lors de la réalisation de chantiers. La volonté de faire au mieux pour préserver les arbres présents à Chauderon devra s'accorder avec les nécessités et enjeux que représentent les futures émergences. Aucune garantie ne peut être donnée mais une bienveillance particulière sera portée à ce point.

La parole n'étant plus demandée, la Commission passe au vote.

---

### **Conclusion de la commission :**

Les **conclusions 1 à 4, regroupées, sont acceptées à l'unanimité** des 11 membres présents.

---

Lausanne, le 22 février 2021



Alain Hubler, rapporteur



dossier traité par Caroline Chausson – 54 22  
notre réf.  
votre réf.

Lausanne, le 14 janvier 2021

## Correctif au Préavis N° 2020 / 48

### Introduction

Il est apparu quelques erreurs de ventilations des montants dans le corps de texte du préavis N°2020/48 adopté par la Municipalité le 5 novembre 2020.

Nous apportons ci-après les rectificatifs à prendre en compte. Il est à souligner que les conclusions du préavis restent inchangées.

### Chapitre 6.3 Financement, page 11/17

Étude	Compte d'attente	Montant dédié (CHF TTC)
Etude de mobilité	80'000. —	
Diagnostic sociologique	45'000. —	
Etude de spatialité et maquette	25'000. —	
Etude urbaine et patrimoniale	140'000. —	
Etude de faisabilité programmatique	40'000. —	
Dynamisation économique du site		20'000. —
Etude de rationalisation du sous-sol	10'000. —	
Analyse de l'ICU		5'000. —
Synthèse des études et préconisations pour la suite		45'000. —
Total	340'000. —	70'000. —

NB : Le montant du compte d'attente est de CHF 340'000.-



Chapitre 9 Communication, page 15/17

Objet		Montant dédié (CHF TTC)
Places Europe- Centrale	Restitution des études, exposition du concours, communication des évènements	30'000.-
Place Chauderon	Restitution des études, communication des évènements	20'000.-
Casernes	Restitution des études	10'000.-
Le puits de Montbenon	Restitution des études	10'000.-
Campagne d'ensemble		20'000.-
Total		90'000.-

Chapitre 11 Répartition des dépenses, page 15/17

Interfaces	Montant (TTC CHF)
Places Europe-Centrale	700'000. —
Place Chauderon	410'000. —
Casernes	200'000. —
Puits de Montbenon	100'000. —
Communication	90'000. —
<b>Totaux</b>	<b>1'500'000. —</b>

CHEFFE DE PROJET STRATÉGIE ESPACES PUBLICS  
CHAUSSON CAROLINE